

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, Madame REQUILLART Caroline, Maire déléguée, Monsieur Eric BONNEAU, 1^{er} Adjoint, Madame Nathalie HAUCHECORNE, 2^{ème} Adjoint, Madame Martine LOISON, 3^{ème} Adjoint, Monsieur Daniel COSAQUE, 4^{ème} Adjoint, Madame Christine DELAPLACE, Monsieur Eric HOBBIÉ, Monsieur Bruno LANG, Monsieur Anthony LEFEVRE, Madame Marie-José LECOINTRE, Monsieur Mikaël LEMAITRE, Madame Céline LETELLIER, Madame Sylviane SOSTE, Madame Laëtitia VAQUIN.

Étaient absents : Monsieur Philippe HUVELIN, Monsieur Eric FERREIRA, Monsieur Wilfried MEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Martine LOISON.

DÉLIBÉRATION POUR DÉCISIONS MODIFICATIVES.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

DM n° 1 :

Article 21311 – Hôtel de ville Programme n° 250 : Réhabilitation des Muttés en Mairie	+ 808,00 €
Article 2135 – Installations générales, agencements Programme n° 293 – Réhabilitation ancienne Mairie en M.A.M	+ 1 200,00 €
Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage Programme n° 292 – Portail Mairie	+ 5 688,00 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles Programme n° 300 – Panneau affichage	+ 1 080,00 €
Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage Programme n° 294 – Cour élémentaire	- 8 776,00 €

D.M n° 2 :

Article 6413 – Personnel non titulaire	+ 3 500 ,00 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 3 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces virements de crédit.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE.

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives.

Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

TARIFS LOCATION DES SALLES DES FETES POUR 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter le tarif de location des salles des fêtes pour 2022.

Salle des fêtes de Gaillardbois-Cressenville :

	1 jour	2 jours
Habitants de la commune et hors commune	120 €	210 €

Foyer rural de Grainville :

	1 jour	2 jours
Habitants de la commune et hors commune	250 €	400 €

Pour rappel, il est demandé à la réservation :

- Un acompte de 30 % du montant de la location,
- Une caution de 500 €
- Une caution pour le ménage de 100 €

Monsieur le Maire signale que dorénavant la trésorerie ne peut plus accepter d'espèces, ni de chèque et qu'il sera sans doute nécessaire de créer une régie.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES POUR 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions cimetières pour 2022 soit :

	Tarifs
Concession trentenaire	120 €
Concession cinquantenaire	200 €
Concession enfant/ Urne trentenaire	50 €
Concession enfant/ urne cinquantenaire	100 €

PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉS DU S.I.E.G.E.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du S.I.E.G.E (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) pour l'année 2020 et indique qu'il est à disposition pour lecture.

QUESTIONS DIVERSES.

• **Droit de Prémption Urbain.**

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée par délibération du 27 août 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé son droit de prémption pour les D.I.A. suivantes :

- 23/2021 : Vente Consorts FOUET / 2 route de Radepont – Grainville
- 24/2021 : Vente Consort REQUILLART / 15 rue du Fossé Talleux – Gaillardbois Cressenville.

• **Demande de Subvention Andelle Natation.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Andelle Natation sollicitant une subvention pour le fonctionnement du club sportif.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander à l'association le nombre d'adhérents de Val d'Orger afin d'étudier la demande lors de la préparation du budget 2022.

• **Téléthon 2021.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame DURIEZ de Pont Saint Pierre concernant une réunion le mercredi 3 novembre pour l'organisation du Téléthon.

Il est décidé de réunir la commission fêtes et cérémonies après cette réunion afin d'étudier les différentes animations qui pourraient être organisées (marche entre Gaillardbois et Grainville, Zumba, vente d'objets, loterie...).

• **Lotissement GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les nouveaux acquéreurs des parcelles situées « rue du Fossé Talleux » mais que leur projet ne peut être accepté tel que présenté (lots à bâtir supplémentaires, entrée au lotissement par la route départementale etc...) et qu'un autre rendez-vous doit être convenu prochainement.

• **Natura 2000.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BALDARI a été élu président du comité de pilotage Natura 2000 et rappelle que la Commune est concernée pour une petite parcelle située sur Irreville.

- **Ruelle au Coq.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie ont été effectués « ruelle au coq » suite aux inondations en juin 2021 et que des études sont en cours au niveau du SYMA pour redimensionner les bassins de rétention en amont.

- **Comité des fêtes de Gaillardbois.**

Madame Nathalie HAUCHECORNE demande si les rumeurs concernant la démission des membres du comité des fêtes de Gaillardbois sont vraies.

Monsieur le Maire répond que l'association s'est réunie samedi et que les démissions ont été déposées ce jour en Mairie.

- **Démission de Monsieur Wilfried DUHAMEL.**

Madame Nathalie HAUCHECORNE demande pourquoi Monsieur le Maire n'a pas évoqué la démission de Monsieur Wilfried DUHAMEL du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le courrier a été reçu cet après-midi en Mairie et qu'il souhaitait s'entretenir d'abord avec Monsieur DUHAMEL avant d'en parler.

Madame Nathalie HAUCHECORNE regrette de ne pas avoir eu de retour après avoir elle aussi évoqué son intention de démissionner. Elle indique qu'elle n'arrive pas à trouver sa place et ressent un mal être.

Madame Caroline REQUILLART rejoint les propos de Madame Nathalie HAUCHECORNE et indique qu'il y a un manque de communication.

Madame Christine DELAPLACE demande si des réunions entre Maires et Adjoints sont organisées. Monsieur Daniel BLAVETTE rappelle qu'il ne peut pas être présent tout le temps à cause des réunions en extérieur car il a 13 commissions en dehors du Conseil Municipal.

Madame Caroline REQUILLART regrette que l'équipe ne soit pas soudée et que les informations ne soient pas transmises mais qu'elle n'est pas étonnée car elle avait été prévenue.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui demande de s'expliquer. Madame Caroline REQUILLART ne souhaite pas répondre.

Madame Laëtita VAQUIN a le sentiment que le Maire et le Maire déléguée ne sont pas soudés.

Monsieur BLAVETTE regrette que Madame REQUILLART ne soit pas à ses côtés lors des réunions. Madame REQUILLART répond que ce souhait ne lui a pas été exprimé.

Madame Nathalie HAUCHECORNE regrette que les élus soient tous présents à chaque permanence à Grainville et qu'il n'y est personne à celles de Gaillardbois et qu'il serait souhaitable que les permanences soient réparties.

Madame Céline LETELLIER indique qu'elle regrette de ne pas avoir de calendrier, ni d'information ainsi que les maquettes des délibérations avant les conseils municipaux notamment pour le budget et regrette que le sujet « enfance-jeunesse » de la Communauté de Communes ne soit pas inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond qu'il allait lui donner la parole afin qu'elle fasse un compte-rendu de la commission dans les questions diverses.

Madame Céline LETELLIER lui précise qu'elle n'avait pas été mise au courant que ce point serait abordé aujourd'hui et qu'elle devait faire un exposé mais qu'heureusement elle a préparé son dossier.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond qu'il savait bien qu'elle aurait tout dans la tête.

Madame Nathalie HAUCHECORNE regrette de ne pas avoir été mise au courant des nouveaux recrutements à la rentrée et qu'elle a été surprise de voir de nouvelles têtes lorsqu'elle est passée à la cantine pour prendre en photo le personnel pour la gazette.

Madame Martine LOISON lui répond qu'il ne s'agit pas de recrutement mais de remplacement car des agents sont en arrêt maladie.

Madame Nathalie HAUCHECORNE fait remarquer que Madame PRIGENT a été recrutée pour remplacer Madame LEJEUNE partie en retraite donc qu'il s'agit bien d'un recrutement.

Madame Caroline REQUILLART indique qu'elle n'était pas au courant non plus pour les nouveaux recrutements.

Madame Martine LOISON précise à Madame Caroline REQUILLART qu'elle était au courant pour Madame PRIGENT.

Madame Caroline REQUILLART à l'impression de ne pas être intégrée à l'équipe mais qu'elle aime être présente à la Mairie.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond qu'elle part trop tôt quand elle vient à Grainville car les tous les élus sont souvent en Mairie après 18 heures.

Monsieur Caroline REQUILLART lui précise que sa vie de famille est plus importante que la Mairie puis indique que Madame Catherine MARTINET regrettait aussi le manque de communication.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond qu'il avait des contacts plusieurs fois par semaine avec Madame MARTINET par téléphone et qu'ils se voyaient régulièrement.

Madame Nathalie HAUCHECORNE dit qu'il n'y a pas de cadre, pas d'horaires, pas d'organisation, pas de considération non plus et que s'il n'y a pas d'évolution elle présentera sa démission.

Madame Céline LETELLIER dit qu'elle souhaite s'investir dans une Commune dans laquelle elle croit et ne veut pas être une potiche.

Madame Laëtitia VAQUIN dit qu'elle s'est présentée car elle est curieuse et qu'elle ne voulait pas regretter son choix mais qu'aujourd'hui elle ne comprend pas quelle est sa place au sein de l'équipe car elle a l'impression que parfois les décisions sont prises à l'avance et qu'elle ne peut pas donner son avis.

Monsieur Bruno LANG répond que les commissions sont là pour donner son avis et propose une réunion afin de redéfinir les rôles de chacun.

Monsieur Anthony LEFEVRE dit que les commissions ne servent à rien car les avis ne sont pas pris en compte et que les choses sont déjà figées avant la réunion.

Madame Céline LETELLIER revient sur le projet de l'école et indique qu'elle a la sensation que les différents scénarios ne sont pas exposés de façon neutre et que les projets doivent être plus explicites.

Monsieur Bruno LANG lui répond que pour le moment le projet de l'école n'est pas abouti.

Madame Céline LETELLIER regrette le manque de transparence et que le projet de l'école a été présenté comme le projet phare du mandat.

Monsieur Bruno LANG lui répond que pour le moment, les chiffrages n'ont pas encore été fait et qu'il manque encore trop d'éléments puis indique qu'il a l'impression d'assister à un procès d'intention Gaillardbois contre Grainville.

Monsieur Daniel BLAVETTE indique que pour le moment, l'architecte a seulement envoyé des plans qui ont été présentés en réunion Maires-Adjointes et à la commission des travaux et que l'instant aucun projet concret n'a été arrêté et que l'étude est toujours la même c'est-à-dire le remplacement de la classe mobile en location par la construction d'une classe à Grainville et la possibilité de transférer la maternelle dans sa totalité à Grainville.

Madame Nathalie HAUCHECORNE demande si un chiffrage des travaux à l'école de Gaillardbois a été fait.

Monsieur Daniel BLAVETTE répond que pour le moment aucun chiffre n'a été transmis par l'architecte.

Madame Caroline REQUILLART s'interroge sur le devenir de l'école de Gaillardbois.

Monsieur Daniel BLAVETTE lui répond que pour le moment rien est décidé et qu'elle peut présenter un projet si elle en a un.

Madame Céline LETELLIER aborde la question « enfance-jeunesse » qui pourrait justement entrer dans le devenir de l'école de Gaillardbois.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline LETELLIER pour qu'elle présente le projet « enfance-jeunesse de la Communauté de Communes.

- **Compte-rendu commission Enfance jeunesse de la Communauté de Communes Lyons Andelle.**

Madame Céline LETELLIER informe le Conseil Municipal que lors de la commission enfance jeunesse de la CDCLA, il a été présenté l'ensemble des offres du territoire en matière d'accueil des enfants hors temps scolaire (garderie, mercredi, vacances scolaires...) et qu'un problème de couverture du territoire apparait clairement. Par exemple, toutes les structures d'accueil sont fermées en août.

La CDCLA s'est engagée à interroger les familles via un questionnaire qui sera distribué prochainement afin de recenser les besoins et ainsi permettre à la CDCLA de travailler sur le projet de déploiement des structures sur le territoire, sur les horaires d'ouverture, les tarifs, la mutualisation des locaux et de matériel etc...

Madame Céline LETELLIER souligne que la CDCLA rencontre des problèmes de locaux et que la Commune est intéressante au niveau localisation et que potentiellement le « projet école » pourrait intéresser la CDCLA.

La CDCLA effectuera aussi un travail de réflexion sur les tarifs qui aujourd'hui sont très différents d'une structure à une autre.

Madame Céline LETELLIER indique qu'elle a demandé à faire partie du groupe de travail créé par la commission enfance jeunesse pour participer aux réflexions sur ce projet.

- **Budget école maternelle.**

Madame Caroline REQUILLART informe le Conseil Municipal que Madame LESEIGNEUR a dépassé son budget annuel de fournitures scolaire à cause d'une facture de juin 2020 qui est passée sur le budget 2021.

Le Conseil Municipal autorise Madame LESEIGNEUR à ne pas tenir compte de cette facture dans son budget 2021 et que par conséquent les dépenses en fournitures scolaires dépasseront le budget prévu au budget 2021.

Madame Caroline REQUILLART signale que Madame LESEIGNEUR a effectué trois demandes de devis pour l'installation d'une structure dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire indique que ces devis reçus cet après-midi seront étudiés par la commission des travaux.

- **Problèmes lors du transport scolaire.**

Monsieur Anthony LEFEVRE fait part de problèmes dans le bus des primaires.

Madame Martine LOISON indique que 4 avertissements ont été envoyés car des élèves de CM2 se détachent et se mettent debout.

Monsieur Anthony LEFEVRE demande s'il est possible de faire une formation pour le personnel accompagnant les enfants dans le bus.

- **Jouets Noël.**

Madame Christine DELAPLACE demande si les jouets de Noël ont été commandés.

Madame Nathalie HAUCHECORNE répond que la commande a été passée et que les jouets devraient être livrés la semaine prochaine.

- **Haie non entretenue Cressenville.**

Madame Laëtitia VAQUIN signale qu'une haie n'est pas entretenue sur Cressenville et gêne la circulation.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera adressé aux propriétaires la semaine prochaine.

- **Fil détaché Cressenville.**

Madame Laëtitia VAQUIN signale qu'un fil est détaché au niveau de la ferme de Cressenville.

Monsieur Bruno LANG indique que ce fil ne sert à rien et n'est en aucun cas dangereux.

Séance levée à 21 h 30.

